

COMMUNE DE SAINT-PONT**SESSION ORDINAIRE DU 20 janvier 2025 à 18H30**

Convocation en date du 13 janvier 2025

Étaient présents : Mme Caroline BARDOT, M. Raymond MOULIN, Mme Nelly VERGNE, M. Jacky RAMBEAUD, M. Roland ARBOUSSET, Mme Marie-Hélène BATHO-LOZANO, Mme Corinne CHABAUD, M. Mickaël CHARNET, Mme Christine MATHIAS, M. Florian PINFORT, M. Lilian PIOLAT.

Pouvoir : M. Patrice MONNAY à Mme Caroline BARDOT.

Absent excusé : M. Nicolas PETIT-BARAT.

Absente : Mme Marianne GARMY.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Hélène BATHO-LOZANO.

1. Ajout à l'ordre du jour

Néant

2. Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal :

Mme le Maire donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion du 6 janvier 2025. Le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Néant

3. Commissions communales :**Commission réunie « Solidarités – Animation – information & Communication »**

Le lundi 6 janvier 2025 à 18h30 - Mairie de Saint-Pont

Manifestations communales : bilan 2024 et perspectives 2025

- Cérémonie du 11-Novembre :

Présence appréciée des pompiers et des gendarmes de la brigade de GANNAT. Salutations des pompiers et Porte-drapeaux sur place au cimetière, jugée plus pertinente qu'à la salle polyvalente. Fréquentation correcte des habitants.

- Conférence « Victor TIXIER : voyage au pays des Osages »

C'était le jeudi 21 novembre à 18 heures, à la salle polyvalente. L'animation de J.-L. GALLAND, agrémentée de lecture de passages du livre de Victor TIXIER, a été très appréciée. Fréquentation faible : une douzaine de Moulinois, une dizaine de Saint-Pontois. Rencontre à cette occasion d'un héritier de Victor TIXIER, qui a proposé d'intervenir place et/ou à l'église, l'été avec son ensemble musical « Famille Voisin ».

- SAINT-PONT fête Noël

Samedi 14 décembre, et pour la première fois, la Municipalité a proposé deux animations en parallèle : des chants de Noël, à 16 heures à l'église par le Chœur cussétois « Au Joly Bois » et un atelier de confection de carte de vœux, à 15 heures à la salle polyvalente, à destination des enfants avec Myriam LAUF, administrée saint-pontoise et membre de l'association Objectif Terre. A l'issue, petits et grands ont profité d'un goûter : chocolat chaud, jus de fruit, vin chaud, brioches... Faible fréquentation à l'église (15/20 personnes) et environ 20 enfants à la salle. Animations très appréciées.

- Les manifestations prévues en 2025

- Cérémonie des vœux : le vendredi 10 janvier à 19 heures à la salle polyvalente
- Mardi Gras : avec le Centre social La Magic le mardi 4 mars à la salle polyvalente
- Opération « J'aime la nature propre » avec l'ACCA pour la Fédération de chasse, le 16 mars

- Repas des aînés 2025 le samedi 22 mars à midi. Le restaurant LA RENCONTRE a été informé de cette date
- Club de l'Age d'Or : 2 journées belotes le vendredi 14 mars et le vendredi 24 octobre.
- Objectif Terre : brocante le dimanche 4 mai.
- Escargouille : le samedi 17 mai
- Concert « les p'tits baigneurs » le samedi 19 juillet à 18 heures place de l'Eglise.
- En attente de confirmation
 - Chasse aux œufs le mardi 22 avril 2024 avec La Magic : lieu et concept à définir ?
 - Atelier dépistage avec l'équipe de Mobil'Santé

Avis de la Commission

-Madame le Maire sollicite David et Coralie de « la Rencontre » en vue du choix du menu en commission le mercredi 5 mars prochain (réunion à 18h30) ; Madame le Maire sollicite également P. FRADIN pour vérifier sa disponibilité et s'il est disponible, il s'agirait de lui proposer une animation de type « blind test ».

-Madame le Maire sollicite « Mobil'Santé » pour envisager de monter un nouvel atelier au printemps.

Madame le Maire sollicite la famille VOISIN pour proposer un concert de sa famille, sur une date au mois d'août prochain.

-Escargouille : Madame le Maire se charge d'organiser une réunion dédiée d'ici la fin du mois, mais aussi de solliciter le prestataire du food-truck « Comme un goret » pour le repas du soir.

Solidarités : actualité avec le Centre social LA MAGIC

- Magic connect

Le véhicule connecté du Centre social, qui offre un accompagnement de proximité aux usages numériques, a cessé de venir à SAINT-PONT depuis début novembre. Ainsi, il nous a été indiqué que, malgré une communication régulière sur les réseaux sociaux et l'ajustement de leurs jours de permanence (les mercredis et samedis), l'équipe de La Magic a observé que peu de personnes se déplaçaient pour s'informer sur les activités du Centre social ou sur l'aide à la prise en main des outils numériques. C'est la raison pour laquelle les permanences ne sont pas maintenues.

- Animations

Mi-novembre, nous recevions un mail de La Magic nous indiquent que, dans une volonté d'être toujours plus proche du territoire et dans une démarche d'« aller vers », La Magic souhaitait proposer la réalisation de journées d'animation populaires directement sur les Communes. Madame le Maire a immédiatement répondu favorablement pour positionner le village sur deux des quatre propositions, en lien avec des festivités appréciées des Français :

- Mardi Gras le mardi 4 mars (période de vacances scolaires) ;
- Pâques le mardi 22 avril (période de vacances scolaires) ;
- Halloween le vendredi 31 octobre (période de vacances scolaires) ;
- Noël le mercredi 17 décembre (hors période de vacances scolaires).

Le 2 décembre, une rencontre avait lieu en mairie avec Edith SINGLARD de La Magic, André BONNELYE du Club de l'Age d'Or, Blandine, Myriam et Maggie d'Objectif Terre, pour dessiner les contours de l'animation « Mardi gras », qui aurait donc lieu le mardi 4 mars toute la journée, à la salle polyvalente.

Par ailleurs, La Magic a indiqué qu'elle proposait des animations et des ateliers intergénérationnels sur la thématique de notre choix (co-construction de l'animation et coanimation possible avec les habitants qui le souhaitent !) et que les dates suivantes étaient libres, toujours sur le créneau 10-12h : mercredi 2 avril ou mercredi 3 décembre.

- Fresque murale

Madame le Maire rappelle que la réalisation de la fresque murale sur le parvis de la Mairie, aura finalement coûté la somme de 400 € à la Commune, versés au titre d'une participation au Centre social La Magic.

- Invitation aux vœux

Le Centre social La Magic a sa cérémonie des vœux le mardi 28 janvier à 19h au siège, 28 Rue de la Chaume, à Broût-Vernet. Présence à confirmer.

Avis de la Commission

Les membres de la commission optent pour un positionnement sur un créneau pour une animation avec La Magic : le mercredi 3 décembre.

En réponse à l'invitation aux vœux de La Magic : personne n'est disponible.

Jeunesse : actualité de l'accueil périscolaire et extrascolaire :

- Accueil de loisirs de Saint-Rémy-en Rollat

Le 19 novembre dernier, nous recevions en mairie la facture d'un montant de 1 990.79 €, solde de la convention 2024 du Centre de loisirs de SAINT-REMY qui couvre l'année précédente, soit 2023, et d'un montant total de 3 981.59 €. Aussi, pour l'année 2025, nous aurons à verser au Centre de loisirs, la somme équivalente à la fréquentation des enfants de Saint-Pont pour la période de janvier à août 2024. Ce qui veut dire, même si nous recevons le détail seulement en février prochain, qu'il serait raisonnable de provisionner la même somme, soit environ 4 000 € au budget 2025.

- Accueil de loisirs de Vendat

Une convention a été signée en septembre avec la Commune de Vendat, en vue d'accueillir dès la rentrée de septembre, les enfants du village, pour l'accueil périscolaire du mercredi (géré par la Commune de Vendat) et l'accueil extrascolaire (géré par Vichy Communauté). Pour rappel, la Commune de Saint-Pont verse la somme de 600 € annuelle à Vendat. Les parents saint-pontois se voient appliquer une majoration de 10 % à payer pour l'accueil du mercredi, tandis que la municipalité prend en charge la majoration de 50 % pour le repas de midi (et qui n'impacte donc pas les parents). Pour les vacances scolaires 2025, Vendat restera ouvert sur les vacances d'hiver, de Printemps, d'Automne et tout le mois de juillet. Par contre, il sera fermé au mois d'août, mais les enfants pourront s'inscrire dans un autre centre : Bellerive ou Saint-Germain-des-Fossés. Cela a déjà été le cas pour Noël 2024, avec peu de pré-inscriptions : à titre d'exemple, une dizaine d'enfants sur Saint-Germain-des-Fossés pour toute la zone Nord de l'agglomération.

Ecole : actualités du R.P.I.

- Administration/Gestion du SIVOS

Dans le cadre du litige opposant la Commune d'Escurolles aux autres communes du R.P.I. et relatif aux modalités de calcul dans les charges de fonctionnement du SIVOS, une réunion de médiation a eu lieu en Sous-Préfecture le 6 novembre dernier. A cette occasion, le Maire d'Escurolles a déclaré ajourner sa demande jusqu'à la fin du mandat. Dans la foulée, Mme CAFFE, déléguée communale pour Escurolles, a remis sa démission du SIVOS, que le Président a accepté.

- Education nationale

Mi-novembre, nous recevions un courrier de Mme LAMY AU ROUSSEAU, directrice académique des services de l'Education nationale (DASEN), nous indiquant que les chiffres des effectifs présentés étaient consolidés à la date du 7 novembre 2024. Néanmoins que sur les cinq dernières années, on observe une tendance à la baisse de nos effectifs, mais que compte tenu de ces éléments, le R.P.I. ne devrait pas faire l'objet d'une étude plus approfondie lors de la préparation de la rentrée 2025.

Bon à savoir : A la rentrée 2024, le département de l'Allier scolarise 49 000 élèves, 25 000 dans le premier degré et 24 000 dans le second degré. Les écoles primaires publiques accueillent 22 812 élèves soit 334 de moins qu'à la rentrée 2023.

Depuis 2021, le département a perdu 1 109 élèves du 1^{er} degré et les prévisions annoncent une poursuite de la déprise démographique (-452 élèves pour la rentrée scolaire 2025, -426 pour celle de 2026 et -560 pour 2027).

- Conseil de classe

Le 1^{er} conseil de classe de l'année a eu lieu le 15 octobre 2024. Mme Nelly VERGNE représentait la Commune.

Communication : parution d'une lettre d'information pour début mars

Il s'agit d'annoncer des événements à l'agenda communal et mettre en lumière des dispositifs portés par la municipalité pour le mois de mars et avril 2025 :

- Travaux à l'Espace Fêtes et Loisirs – Les Tilleuls ;
- Animation avec La Magic : mardi gras le 4 mars et Chasse aux œufs le 22 avril ;
- Concours de belote du Club de l'Age d'Or le vendredi 14 mars ;
- Rando déchets de la Fédération de Chasse le dimanche 16 mars ;
- Repas des seniors le 22 mars ;
- Atelier dépistage avec le Mobil'Santé ;
- Rappel de l'Escargouille du 17 mai ;
- Appel au bénévolat de la part des habitants de la commune.

Avis de la Commission

Il est demandé aux membres de la commission de réfléchir aux autres sujets qui pourraient être abordés dans la lettre d'infos.

Cérémonie : remise d'un cadeau aux jeunes mariés

Jusqu'à présent, la municipalité remettait aux couples venant se marier en Mairie, deux mugs à l'effigie de Saint-Pont. Le stock arrivant à terme, il convient d'envisager quel cadeau pourrait être remis aux mariés. Un devis a été demandé à la société « Alpha Numeriq » au montant de 259.05 € pour 50 pièces (soit 5.181 € HT par unité).

Avis de la Commission

Les membres de la commission réfléchissent à d'autres pistes possibles mais jugent très bien la proposition de mug. Mme le Maire va voir avec l'équipe du FabLab s'ils n'ont pas une idée.

Solidarités : Lancement d'un appel au bénévolat

Sur la proposition de Mme Nelly VERGNE, il est proposé de lancer un appel au bénévolat auprès des habitants du village. Madame le Maire propose à Mme Nelly VERGNE d'expliquer son projet.

Avis de la Commission

Les membres de la commission sont d'accord pour relayer cet appel au bénévolat dans le prochaine lettre d'infos.

Informations diverses

- Aide à domicile

Un enfant d'une administrée interpellait la mairie au sujet de la recherche d'une aide à domicile. En l'état la municipalité l'a aiguillée vers deux structures : le Centre social La Magic et la PSD de Bellerive.

- Club de l'Age d'Or

Madame le Maire a été interpellée par M. André BONNELYE, du Club de l'Age d'Or, qui souhaitait lui faire part de son inquiétude pour la suite du Club, considérant l'absence actuelle de candidats en vue de renouvellement du bureau de l'association.

- Conseil des jeunes

Madame le Maire note la mise en sommeil du Conseil des jeunes depuis plusieurs mois et souhaite recueillir l'avis des membres de la commission sur ce sujet.

- ASDA

Depuis plus de 30 ans, l'association sportive du Département de l'Allier (A.S.D.A.), soutient l'organisation des manifestations du territoire, en mettant à disposition du matériel à des tarifs particulièrement attractifs (exemples : 475 € le pack de 3 jeux gonflables ou 10 € le VTT), avec la possibilité de transport, d'installation et même d'encadrement. Elle accueille également sur son site de BEL AIR à Yzeure les centres de loisirs et établissements scolaires. Le catalogue sera étudié lors de la réunion de l'Escargouille.

- Prestation ménage

Une solution pérenne est à envisager à compter du 2^{ème} semestre 2025, pour réaliser l'entretien et le ménage des bâtiments communaux. Madame le Maire invite tous les membres de la commission à ne pas manquer de lui faire remonter toutes les bonnes idées à cette fin.

Commission réunie « Voirie, circulation, sécurité – Patrimoine - Cadre de vie, environnement »

Le mercredi 8 janvier 2025 à 18h30 - Mairie de Saint-Pont

Dispositif « Reconquête Centre-Ville Centre Bourg » : point sur le projet en cours et le projet à venir

- Aménagement de l'Espace Fêtes et Loisirs – Les Tilleuls

Le 23 septembre, le cabinet SETTANTAT 7 /ATELIER DU GINKO a présenté l'Avant-Projet Provisoire au Conseil Municipal, puis l'Avant-Projet Définitif (ADP) le 14 octobre. Dans la foulée, une réunion publique permettait de partager le projet avec les habitants, le 15 novembre à la salle polyvalente. Les riverains présents ont pu donner leur avis et voter sur deux projets :

- La mise en place de table de pique-nique : il a été voté 3 tables dans la zone fleurie et 2 tables sous les tilleuls ;
- Au sujet des revêtements de sol extérieur, la solution béton désactivé pour la terrasse et béton drainant coloré pour la zone a largement remporté les suffrages.

Fin novembre, la MOE a soumis la présentation du dossier d'aménagement auprès de l'Architecte des Bâtiments de France, pour connaître ses préconisations. Viendra ensuite le dépôt du permis d'aménager début janvier, en fonction des retours de l'ABF (instruction 3 mois). Les travaux d'architecture et de toiture sont prévus sur mai/juin 2025, les travaux d'aménagements extérieurs sur juillet/août 2025 et les plantations et engazonnements sur novembre 2025.

Enfin, mi-décembre, un mail a été envoyé aux associations communales pour les informer du calendrier des travaux, son impact sur l'Espace FÊTES ET Loisirs – Les Tilleuls et sur ses conséquences possibles sur la conduite de leurs manifestations.

A arbitrer : ajout d'une signalétique/enseigne « Espace Fêtes & Loisirs Les Tilleuls » et du numéro « 9 » Route de Vendat, réalisés en régie par nos soins, grâce à Patrice MONNAY.

Avis de la Commission

Après avoir pris connaissance du visuel proposé par Patrice MONNAY, les membres de la commission confirment que cette question de signalétique est à revoir avec Patrice MONNAY. Mme le Maire se charge de refaire le point avec lui.

- Installation d'habitats légers au véloparc

Ce dernier projet fait parti intégrante du dispositif « Reconquête centre-ville centre Bourg ». Il vise à faciliter le parcours résidentiel de futurs administrés et à permettre à la Commune, de disposer de revenus réguliers. L'idée serait d'aménager le terrain du véloparc (2 358 m²) situé dans une zone classée Monuments historiques (proximité visuelle avec l'église) et de proposer dans un premier temps 1 bloc de 2 logements type T3. Sachant que dans un souci de mixité sociale, il s'agirait d'être en capacité d'accueillir des petits ménages (type retraités et/ou familles monoparentales) sur la base d'un loyer mensuel d'un montant de 650 € environ.

Pour mémoire, cette action est fléchée à hauteur de 373 500 € HT (dont 53.30 % d'aide du Département et 23.30 % d'aide de Vichy communauté) et le reste à charge pour la Commune est de 87 062.85 €. Etant entendu qu'il est prévu que les échéances de prêt soient couvertes par le montant des loyers encaissés.

Courant 2023, nous avons réalisé une première étude de maîtrise d'œuvre en rencontrant la société CYME (dans l'Allier) et NATILIA (dans le Puy-de-Dôme), qui nous ont fourni des projets d'aménagement.

Le 6 décembre dernier, Mme le Maire et les adjoints rencontraient les équipes de Vichy Communauté et du Conseil départemental, en charge du suivi du dispositif RCVCB. Ils confirmaient la nécessité contractuelle de mener ce projet au bout. Ceci implique d'engager cette dernière action au plus tôt, dès cette année 2025, et de prévoir les inscriptions budgétaires en conséquence.

A savoir : la finalisation du montage opérationnel de l'opération, le lancement de son aménagement et de la construction des 2 logements T3, se feront dans le cadre contraint des élections municipales de mars 2026.

- Cabinet médical : bail avec une sophrologue

Le 12 novembre dernier, aux côtés de Béatrice CONVZAIN-KOENIG, infirmière libérale au village, Mme le Maire faisait visiter le cabinet médical à Mme Aurélie DURAND, administrée saint-pontoise et infirmière, qui souhaiterait lancer une activité de sophrologie sous le statut d'auto-entrepreneur. Sur cette base, un bail en blanc a été réalisé. Il repose sur l'usage privatif d'un bureau d'une superficie de 24.50 m², la journée du lundi pour un loyer mensuel de 75 € et 50 € de charges.

Par la suite, en cas de succès dans son activité, Mme DURAND n'exclue pas d'occuper le local un jour supplémentaire (le mardi).

Son installation au cabinet médical sera effective au 1^{er} février 2025. Aussi, il sera proposé au Conseil municipal de valider le bail, le 20 janvier prochain.

Voirie : programmation pluriannuelle

Dés décembre 2020, en commission voirie, nous rappelions le programme que la municipalité souhaitait mener pendant le mandat jusqu'en 2026, qui avait été préalablement défini en Conseil Municipal. Par ordre de priorité, et après en avoir échangé avec nos principaux partenaires sur ce volet (le SIVOM Sioule et Bouble et Vichy Communauté), il était proposé :

- Rue des Rases : réfection prévue en 2021. Finalement achevé au printemps 2023 ;
- Rue du Bourg : réfection prévue en 2023. Finalement mise en séparatif de la rue en 2022 par Vichy Communauté et réfection de la rue en intégralité, en bicouche (comme pour la Rue du Château) à notre demande ;
- Rue d'Eau : réfection prévue en 2025. Finalement, travaux de renouvellement des canalisations d'eau potable. Reprise des enrobés Rue des Morelles et Rue d'Eau à prévoir après les travaux : point à faire avec les adjoints sur les caractéristiques techniques de cette reprise.

Mme le Maire sollicite les membres de la commission sur la mise à jour de cette programmation.

Avis de la Commission

Les membres de la commission confirment une programmation de réfection des voiries communales, en donnant la priorité à la Rue d'Eau en 2027 ; et pourquoi pas la Rue de la Chaume Bénite en deuxième.

Circulation routière : aménagements Route de Lourdy

Le 1^{er} juillet 2024, en mairie, s'est tenue une réunion d'échanges portant sur la fréquentation et la vitesse de la Route de Lourdy, en présence de nombreux riverains. Lors de cette réunion, nous avons convenu d'une démarche à adopter, à savoir : mesurer, comprendre et agir.

Une seconde réunion se tenait le 10 octobre à 18h30 en mairie et avec l'appui du Major DELMAS, commandant de la brigade de gendarmerie de GANNAT, avec les riverains de la Route de Lourdy, pour leur proposer un plan d'actions, afin de revoir le régime de priorité, renforcer la signalisation existante, et multiplier les contrôles de vitesse.

Il a donc été convenu de :

- Marquer l'entrée du Bourg : la principale problématique rencontrée aux entrées d'agglomération (et aux sorties) est le manque de lisibilités du passage de la route à la rue, d'où l'absence d'adaptation du comportement des usagers et donc des vitesses potentiellement excessives. Il est envisagé d'après la réglementation, il doit être implanté au plus près des zones bâties) l'implantation d'un panneau d'entrée d'agglomération (il doit être implanté au plus près des zones bâties), accompagné d'un panneau « 50 ».
- Réaménager le carrefour : Il s'agit du carrefour situé à l'angle de la Route de Lourdy et de la Rue du Bourg au niveau du numéro 28 de la Rue du Bourg.

Des devis d'équipement ont été demandés à 3 prestataires SIGNAUX GIROD, VIRAGES et DIRECT SIGNALETIQUE. Ils seront arbitrés lors de la commission de mars, pour le Conseil Municipal dédié au budget.

Le devis porte sur :

- 1 panneau « entrée de ville » ;
- 1 panneau « rappel » ;
- 1 panneau « limitation de vitesse 50 km/h » ;
- De la peinture routière blanche ;
- 10 cônes de signalisation.

En l'état, le moins disant est SIGNAUX GIROD pour 629.52 € HT (contre 1 036 € HT pour VIRAGES et 1 102.40 € HT pour DIRECT SIGNALETIQUE). Des aides seront demandées pour acquérir ces équipements auprès du Conseil départemental (via le dispositif des amendes de police) et de Vichy Communauté (via le FST).

Avis de la Commission

Les membres de la commission sont d'accord avec les propositions faites et pour donner une suite favorable à la proposition du moins-disant.

Travaux en cours : réfection de la canalisation d'eau potable (SIVOM)

Depuis le 18 novembre 2024, l'entreprise SADE intervient pour le compte du SIVOM Sioule et Bouble, sur le chantier de renouvellement des canalisations et branchements Rue des Morelles et Rue d'Eau. Les riverains ont été informés par un document distribué dans leur boîte aux lettres des gênes occasionnées : coupures d'eau, déviations de circulation, collecte des bacs jaunes et sacs gris d'ordures ménagères. Après un arrêt pendant les congés de fin d'année, l'entreprise SADE prévoit de raccorder la Rue d'Eau côté Sud le mercredi 158 janvier, ainsi qu'une réfection de tranchée sur la Rue des Morelles courant janvier (réalisations d'essais de compactage au préalable).

Avis de la Commission

Les membres de la commission mandatent les deux adjoints pour négocier au mieux la réfection des deux rues (Rue des Morelles et Rue d'Eau).

Eclairage public : programmation de renouvellement/remplacement avec le SDE03

Mme le Maire a été interpellé par le SDE03, quant aux derniers foyers d'éclairage public à remplacer en LED. Ainsi, elle recevait en mairie, courant novembre, une estimation financière du projet.

Le renouvellement de 20 foyers d'éclairage public de +15 ans d'âge par 20 nouveaux foyers à technologie LED coûte 16 00 €, dont 12 800 € pris en charge par le SDE03, et 3 200 € de reste à charge pour la Commune. Sachant que la contribution doit être imputée en fonctionnement et peut être étalée sur 5 ans (711 €/an). L'indice sur les coûts de fonctionnement de l'opération d'investissement envisagée est de - 526 €/an (variation estimée du coût TTC annuel total de fonctionnement sur la base des tarifs en cours).

Mme le Maire interroge les membres de la commission sur la suite à donner à ce projet.

Avis de la Commission

Les membres de la commission sont d'accord pour donner une suite favorable à la proposition du SDE03.

Cimetière : travaux au Monuments aux morts

Mme le Maire informe avoir été interpellé par le Président du comité local du Souvenir Français, M. Patrick DUFOUR, au sujet d'une participation financière possible du comité, en vue de restaurer le patrimoine lié au devoir de mémoire. Il s'agirait notamment de redorer les noms des « Morts pour la France » sur le Monuments aux morts.

Mme le Maire demande l'avis des membres de la commission.

Avis de la Commission

Les membres de la commission conseillent de contacter les prestataires funéraires type entreprise Beaudonnet à BELLENAVES ; entreprise Vigouroux à Saint germain des fossés ; entreprise Bousset à Vichy.

Programme communal d'investissement 2025

En vue du prochain Conseil municipal du 24 mars prochain, dédié au budget, Mme le Maire souhaitait partager avec les membres de la commission la liste des investissements prévisionnels 2025. Cette liste sera affinée et les opérations décrites en commission du 10 mars 2025.

- Aménagement Espace Fêtes et Loisirs – les Tilleuls : 230 000 € HT dont 46 000 € part communale – en cours – recours à l'emprunt ;
- Installation de 2 habitats légers sur le véloparc : 373 500 € HT dont 87 062 € part communale – recours à l'emprunt (remboursement avec les loyers) ;
- Vitrification et remplacement des plinthes de la salle de classe : à budgéter pour inscription 2025 ;
- Travaux de restauration des monuments et stèles en hommage aux Morts pour la France : à budgéter pour inscription 2025 ;
- Acquisition de signalétique verticale et horizontale pour la sécurisation de la Route de Lourdy : Budgétisation en cours pour inscription 2025 – co-financement avec les amendes de police et FST ;
- Réfection de voirie : Non – pas avant 2027 ;
- Acquisition lame niveleuse : 6 600 € TTC (devis CARTON de 2024, contre 7 580.40 € TTC pour CLAAS et 7 800 € TTC pour VACHER) ;
- Acquisition d'un aspirateur type pro (léger, sans sac, grand fil) : à budgéter pour inscription 2025 ;
- Acquisition d'arbres : A afficher en acquisition nouvelle et non en remplacement ;
- Acquisitions d'électroportatifs (sécateur électrique sans fil, perceuse sans fil, rabot) : Budgétisation en cours pour inscription 2025 ;
- Aménagement des espaces verts : le rond-point et ses abords : Budgétisation à venir. Pilotage du projet par M. CHARNET. Pour inscription 2025. Vision chiffrée en vue de la prochaine commission de mars 2025

A prévoir en fonctionnement pour 2025 : une campagne de curage / nettoyage des fossés :

- En 2020 : travaux de nettoyage de fossés sur environ 3 Kms, pour environ 3 000 € ;
- En 2022 : travaux de nettoyage des fossés et pose de ponts Route de Lourdy et de Broût-Vernet, pour 3 864 € ;
- En 2024 : curage des fossés (220 m) pour 528 € TTC.

Avis de la Commission

Les membres de la commission réfléchissent pour la prochaine commission, ce qui peut être fait en curage/nettoyage fossés pour 2025.

Informations diverses

Plantation de haies et d'arbres : nouveau dispositif de l'Etat : la réunion publique du 16 décembre dernier, visant à présenter le nouveau dispositif de l'Etat dénommé « Le pacte de la haie » (planter 50 000 kms de haies en France d'ici 2030) n'a pas rencontré un grand succès. Seulement 3 agriculteurs présents.

Question diverse

Désherbage des trottoirs : à faire manuellement dès à présent, re-sabler en lieu et place sur un terrain propre. En le faisant étape par étape. Prévoir dans le budget fonctionnement 2025.

Affaires ressources humaines

4. Modification des effectifs :

Vu la loi n°2023-1380 du 30 décembre 2024 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie, et notamment son article 2 ;

Vu le décret n° 2024-826 du 16 juillet 2024 relatif au recrutement, à la formation et à la promotion interne des secrétaires généraux de mairie ;

Considérant la volonté collective et partagée du Conseil municipal, de voir Carine SNANEDJ bénéficier d'une promotion interne, afin de saluer et reconnaître son implication et son engagement dans ses missions, une procédure au dénouement positif a été lancée, conduisant Carine SNANEDJ à être inscrite sur la liste d'aptitude à l'accès, par voie de promotion interne dérogatoire, au grade de rédacteur dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, le 22 novembre 2024 ;

Considérant que cette nomination au grade de Rédacteur pourra être effective le 1^{er} février 2025 ;

Considérant que le poste de rédacteur est vacant depuis le départ de Mme Muriel GRAS, le 1^{er} décembre 2021 ;

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs, à partir du 1^{er} février 2025, comme suit :

- 1 Un adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe, à temps complet (Pascal MARTINET)
- 2 Un adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet. La durée hebdomadaire de travail est égale à 17 heures et 35 minutes annualisées, soit 17,59/35^{ème} annualisées de l'emploi à temps complet (poste occupé par Joëlle ZANELLO)
- 3 Un adjoint technique territorial, à temps non complet. La durée hebdomadaire de travail est égale à 20 heures, soit 20/35^{ème} de l'emploi à temps complet (poste d'entretien/hygiène) vacant depuis le 1^{er} septembre 2023
- 4 Un adjoint administratif territorial principal de 2^{ième} classe, à temps complet, vacant à compter du 1^{er} février 2025
- 5 Un adjoint administratif, à temps non complet. La durée hebdomadaire de travail est égale à 10 heures (poste occupé par Arlette GIBBE)
- 6 Un rédacteur territorial, à temps complet, poste occupé par Carine SNANEDJ à partir du 1^{er} février 2025, suite à son inscription sur la liste d'aptitude pour l'accès à ce grade, par voie de promotion interne dérogatoire.

Approuvé à l'unanimité . Délibération n°01-2025 01 20/4.1

5. **Convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de l'Allier:**

Vu que la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de l'Allier est dénoncée, dans le but de la remettre à jour, suite à la délibération du 16 décembre 2024 fixant les tarifs publics du Centre de Gestion de l'Allier pour 2025 ;

Vu qu'il n'y a pas de changement concernant la cotisation obligatoire qui reste fixée à 0.59% (soit 33.54€ par mois en 2024) ;

Vu que les modalités de tarification du service médecine préventive évoluent, c'est-à-dire que pour ajuster la tarification au coût du service, les visites ne seront plus facturées à l'unité, mais sur la base du versement d'une cotisation annuelle, au taux de 0.20% appliqué à la masse salariale ;

Considérant que pour 2024, la visite médicale était facturée 70 € et qu'avec ce nouveau mode de calcul, la Commune versera aux alentours de 11.37€ par mois, soit 136€44 sur un an ;

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver la convention d'adhésion au service de médecine préventive du CDG03 ;
- De donner pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de ladite décision.

Approuvé à l'unanimité . Délibération n°02-2025 01 20/4.1

6. **Protection sociale complémentaire – Mandatement du Centre de Gestion de l'Allier afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la santé et de la prévoyance :**

Mme le Maire rappelle la délibération du 25 novembre 2019, par laquelle le Conseil Municipal adhère à la convention de participation portée par le centre de gestion de l'Allier (CDG03) pour risque « prévoyance » à compter du 1^{er} janvier 2020 et jusqu'au 31 décembre 2025 ;

Mme le Maire rappelle que cette convention a été signée avec MGP, avec une participation financière de la commune fixée à 12 € par agent et par mois ;

Vu que la protection sociale complémentaire, en matière de prévoyance, est devenue obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2025 et qu'à partir du 1^{er} janvier 2026, se rajoutera une protection sociale complémentaire en matière de santé (comme dans le privé) ;

Considérant la proposition du Centre de Gestion de l'Allier de mener, pour le compte des collectivités qui le demandent, une procédure de mise en concurrence afin de choisir un ou des organisme(s) compétent(s) et conclure avec celui-ci (ou ceux-ci), à compter du 1^{er} janvier 2026 et pour une durée de 6 ans, une convention de participation sur le risque « santé » et sur le risque « prévoyance » ;

Considérant qu'à l'issue de cette procédure de consultation, la collectivité conservera l'entière liberté d'adhérer ou non, à cette convention de participation, en fonction des tarifs et garanties proposés. L'adhésion à de tels contrats se fera par délibération et après signature d'une convention avec le CDG03. Le montant de la participation que la collectivité versera aux agents sera précisé à la signature de la convention ;

Il est proposé au Conseil municipal :

- De s'engager dans une démarche visant à faire bénéficier ses agents d'une participation financière à leur protection sociale complémentaire dans le cadre d'une convention de participation pour risque « Prévoyance » et pour risque « Santé » ;
- De mandater le CDG03 afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque « Santé » et « Prévoyance » ;
- De mandater le CDG03 afin de solliciter les régimes de retraite afin d'obtenir des statistiques relatives à la population retraitée ;
- De s'engager à communiquer au CDG03 les caractéristiques quantitatives et qualitatives de la population en cause ;
- Prend acte que son adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le CDG03 par délibération et après convention avec le CDG03, étant précisé qu'après avoir pris connaissance des tarifs et garantis proposés, le Conseil municipal aura la faculté de ne pas signer la convention de participation souscrite par le CDG03 ;
- Donne pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de ladite décision.

Approuvé à l'unanimité . Délibération n°03-2025 01 20/4.1

Affaires financières

7. Signature d'un bail au cabinet médical :

Considérant le départ de Mélanie CHAMBARD, médecin généraliste, du cabinet médical situé au n°12 route de Broût-Vernet, au 15 octobre 2024, et que dès lors, une place était libre pour la remplacer dans l'un des deux locaux du bâtiment communal ;

Considérant l'intérêt porté pour le local disponible, par Madame Aurélie DURAND, administrée Saint-Pontoise et infirmière, qui souhaite lancer une activité de sophrologie sous le statut d'auto-entrepreneur à partir du 01 février 2025, sur la base d'un jour par semaine d'abord, extensible à deux jours par semaine en cas de succès de son activité en sophrologie ;

Considérant les échanges positifs et engageants que Madame le Maire a pu avoir avec Madame DURAND, aux côtés de Béatrice CONVAINC-KOENIG, infirmière libérale au village, ces derniers mois, celles-ci se sont mises d'accord sur les modalités d'organisation et d'usage du local du cabinet médical, partagé avec Madame Béatrice CONVAINC-KOENIG, telles que décrites dans le projet de bail joint à la présente délibération ;

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer le bail de location avec Madame Aurélie DURAND.

Approuvé à l'unanimité . Délibération n°04-2025 01 20/3.3

Affaires générales

8. Approbation des nouveaux statuts de l'ATDA :

Vu la tenue de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Agence technique départementale de l'Allier (ATDA) le mercredi 27 novembre 2024 à Cosne d'Allier, au cours de laquelle il a été décidé d'adopter à l'unanimité des votants la modification de ses statuts ;

Considérant que cette modification a pour but :

- De valider le principe d'une nouvelle identité « Allier Bourbonnais Territoires » de l'agence allant avec la stratégie mise en place depuis 2 ans pour accompagner les collectivités au plus proches de leur besoins ;
- De simplifier le fonctionnement de la structure en accordant des pouvoirs élargis au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale Ordinaire notamment, en terme de modification de statuts, et de fixation des cotisations et des tarifs des prestations ;
- De se mettre en conformité avec les différents rapports des Chambres Régionales de Comptes sur le fonctionnement et la gestion des agences techniques départementales.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver les statuts modifiés de l'ATDA ;
- De donner pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de ladite décision.

Approuvé à l'unanimité . Délibération n°05-2025 01 20/7.6

Projets/investissements/travaux

9. Reconquête Centre-Ville Centre Bourg : Approbation de l'Avant-Projet Définitif (APD) pour l'aménagement de l'Espace Fêtes et Loisirs « Les Tilleuls » - Rectification du montant des honoraires :

Mme le Maire rappelle la séance du 14 octobre 2024, au cours de laquelle le Conseil Municipal validait l'avant-projet définitif pour l'aménagement de l'espace Fêtes et Loisirs « Les Tilleuls » ;

Considérant que suite à une erreur de calcul de la part du Maître d'œuvre du projet portant sur les honoraires, il revient au Conseil Municipal d'annuler la délibération portant « Approbation de l'avant-projet définitif pour l'aménagement de l'espace Fêtes et Loisirs « Les tilleuls » et d'en prendre une nouvelle ;

Selon le cahier des charges, les honoraires du Maitre d'œuvre doivent correspondre à 10.49 % du montant des travaux, qui s'élèvent à 208 380 € HT. Le montant des honoraires s'élève donc à 21 859.38 € HT, auquel s'ajoute le forfait Mission OPC, qui suite à un complément lié aux travaux supplémentaires (toiture notamment),s'élève à 4 500 € HT.

Le nouveau forfait définitif de rémunération du Maitre d'œuvre est arrêté au montant suivant : 26 359.38 € HT, soit 31 631.26 € TTC, ce qui correspond à une augmentation de 1 779.38 € HT soit 2 135.26 € TTC.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'annuler la délibération prise le 14 octobre 2024 ;
- D'approuver l'avant-projet définitif pour l'aménagement de l'Espace Fêtes et Loisirs « Les Tilleuls » pour un montant total de 234 742.38 € HT, soit 281 690.86 € TTC ;
- D'approuver le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 208 383 € HT, soit 250 059.60 € TTC ;

- De donner pouvoir à Mme le Maire pour signer l'avenant fixant le forfait définitif de rémunération du Maître d'œuvre au regard du coût prévisionnel des travaux, soit un montant de 26 359.38 € HT, soit 31 631.26 € TTC et tous documents s'y rapportant ;
- La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet, opération 248.

Approuvé à l'unanimité . Délibération n°06-2025 01 20/1.1

10. Aménagement de l'Espace Fêtes et Loisirs « Les Tilleuls » - coût de l'opération, plan de financement, dépôt de demande de financement auprès de l'Etat au titre de la DETR 2025 :

Mme le Maire rappelle le dispositif départemental de reconquête des centres bourgs, validé en séance du Conseil municipal le 6 février 2023 ;

Vu la délibération n°05-2023 02 06/1.1 prenant acte de l'élaboration d'un contrat « reconquête centre-ville centre-bourg » sur les années 2023 à 2025, pour une enveloppe totale de travaux d'un montant prévisionnel de 750 250 € HT, dont les fiches actions validaient les projets ci-après :

- 2023 : Rénovation énergétique des bâtiments publics (école, garderie, cantine, mairie) ;
- 2024 : Aménagement de l'Espace Fêtes et Loisirs « Les Tilleuls » (accès, voirie, portage, espace partagé, etc.)
- 2025 : Installations d'habitats légers (2) sur le vélodrome.

Considérant que l'action structurante du dispositif « *Développer un espace d'accueil pour des fonctions différentes* » ambitionne de réaménager l'espace Fêtes & Loisirs « Les Tilleuls », situé au 9 route de Vendat, en valorisant son potentiel et ses multiples usages, pour une enveloppe globale de 230 000 € ;

Considérant que, réuni en séance le 23 septembre 2024, puis le 14 octobre 2024, le Conseil municipal a porté à la connaissance de la Maitrise d'Œuvre SETTANTA7 Group et l'Atelier du Ginkgo un certain nombre de remarques appelant des ajustements, puis qu'une réunion publique a permis de partager le projet avec les habitants de la Commune le 15 novembre 2024 ;

Considérant que, réuni en séance le 20 janvier 2025, le Conseil municipal validait l'avant-projet définitif (APD), soit un projet d'aménagement se composant en trois pôles :

- l'aménagement paysager et de cadre de vie de l'espace ;
- la sécurisation de l'accès à l'espace le long de la route départementale ;
- les travaux architecturaux liés au bâti (toiture, extension...).

Pour un montant total de 234 742.38 € HT, soit 281 690.86 € TTC.

Considérant le plan de financement ci-dessous :

PARTICIPATIONS	MONTANT	%
Région Auvergne-Rhône-Alpes :	92 000.00 €	39.20 %
Etat - DETR 2025	82 159.83 €	35.00 %
Vichy Communauté :	13 615.06 €	5.80 %
Sous total	187 774.89 €	80.00 %
Autofinancement de la Commune	46 967.49 €	20.00 %
TOTAL	234 742.38 €	100.00 %

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le projet d'aménagement de l'Espace Fêtes et Loisirs « Les Tilleuls » pour un montant total de 234 742.38 € HT, soit 281 690.86 € TTC ;
- D'approuver le plan de financement proposé ci-dessus ;
- De déposer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2025, à hauteur de 35.00% du montant total prévisionnel de l'opération, qui s'élève à 234 742.38 € HT ;

- De donner pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette décision.

Approuvé à l'unanimité . Délibération n°07-2025 01 20/7.5

11. Aménagement de l'Espace Fêtes et Loisirs « Les Tilleuls » - coût de l'opération, plan de financement, dépôt de demande de financement auprès de la Communauté d'Agglomération VICHY Communauté :

Mme le Maire rappelle le dispositif départemental de reconquête des centres bourgs, validé en séance du Conseil municipal le 6 février 2023 ;

Vu la délibération n°05-2023 02 06/1.1 prenant acte de l'élaboration d'un contrat « reconquête centre-ville centre-bourg » sur les années 2023 à 2025, pour une enveloppe totale de travaux d'un montant prévisionnel de 750 250 € HT, dont les fiches actions validaient les projets ci-après :

- 2023 : Rénovation énergétique des bâtiments publics (école, garderie, cantine, mairie) ;
- 2024 : Aménagement de l'Espace Fêtes et Loisirs « Les Tilleuls » (accès, voirie, portage, espace partagé, etc.)
- 2025 : Installations d'habitats légers (2) sur le véloparc.

Considérant que l'action structurante du dispositif « *Développer un espace d'accueil pour des fonctions différentes* » ambitionne de réaménager l'espace Fêtes & Loisirs « Les Tilleuls », situé au 9 route de Vendat, en valorisant son potentiel et ses multiples usages, pour une enveloppe globale de 230 000 € ;

Considérant que, réuni en séance le 23 septembre 2024, puis le 14 octobre 2024, le Conseil municipal a porté à la connaissance de la Maitrise d'Œuvre SETTANTA7 Group et l'Atelier du Ginkgo un certain nombre de remarques appelant des ajustements, puis qu'une réunion publique a permis de partager le projet avec les habitants de la Commune le 15 novembre 2024 ;

Considérant que, réuni en séance le 20 janvier 2025, le Conseil municipal validait l'avant-projet définitif (APD), soit un projet d'aménagement se composant en trois pôles :

- l'aménagement paysager et de cadre de vie de l'espace ;
- la sécurisation de l'accès à l'espace le long de la route départementale ;
- les travaux architecturaux liés au bâti (toiture, extension...).

Pour un montant total de 234 742.38 € HT, soit 281 690.86 € TTC.

Considérant le plan de financement ci-dessous :

PARTICIPATIONS	MONTANT	%
Région Auvergne-Rhône-Alpes :	92 000.00 €	39.20 %
Etat - DETR 2025	82 159.83 €	35.00 %
Vichy Communauté :	13 615.06 €	5.80 %
Sous total	187 774.89 €	80.00 %
Autofinancement de la Commune	46 967.49 €	20.00 %
TOTAL	234 742.38 €	100.00 %

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le projet d'aménagement de l'Espace Fêtes et Loisirs « Les Tilleuls » pour un montant total de 234 742.38 € HT, soit 281 690.86 € TTC ;
- D'approuver le plan de financement proposé ci-dessus ;
- De déposer une demande de subvention auprès de la Communauté d'Agglomération VICHY Communauté, à hauteur de 5.80% du montant total prévisionnel de l'opération qui s'élève à 234 742.38 € HT,

- De donner pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette décision.

Approuvé à l'unanimité . Délibération n°08-2025 01 20/7.5

12. SDE03 – Programmation de renouvellement de l'éclairage :

Vu le programme d'éclairage public de la Commune et la nécessité que celui-ci soit équipé en LED pour des raisons économiques et écologiques ;

Considérant que Madame le Maire a été interpellé par le SDE03, quant aux derniers foyers d'éclairage public à remplacer en LED et qu'elle recevait en Mairie, courant novembre 2024, une estimation financière du projet .

Considérant que le renouvellement de 20 foyers d'éclairage public de +15 ans d'âge par 20 nouveaux foyers à technologie LED coûte 16 000 €, dont 12 800 € pris en charge par le SDE03, et 3 200 € de reste à charge pour la Commune .

Considérant que la contribution doit être imputée en fonctionnement et peut être étalée sur 5 ans (711 €/an). L'incidence sur les coûts de fonctionnement de l'opération d'investissement envisagée étant de -526 €/an (variation estimée du coût TTC annuel total de fonctionnement sur la base des tarifs en cours) .

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le programme de renouvellement des 20 derniers foyers d'éclairage public du village ;
- de donner pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette décision.

Approuvé à l'unanimité . Délibération n°09-2025 01 20/1.1

Informations diverses

Cadre de vie (dispositif de reconquête du centre-bourg) :

Aménagement de l'espace Fêtes & Loisirs Les Tilleuls

Après la présentation de l'avant-projet provisoire au Conseil municipal le 23 septembre, puis l'avant-projet définitif (APD) le 14 octobre, et la réunion publique avec les habitants du 15 novembre, les riverains présents ont pu donner leur avis et voter sur deux projets :

- mise en place de table de pique-nique : 3 tables dans la zone prairie fleurie et 2 tables sous les tilleuls ;
- choix des revêtements de sols extérieurs : béton désactivé pour la terrasse et béton drainant coloré pour la zone (qui était aussi la moins coûteuse).

Fin novembre 2024, la MOE a soumis la présentation du dossier d'aménagement auprès de l'Architecte des Bâtiments de France, pour connaître ses préconisations. Début janvier, il y aura le dépôt du permis d'aménager (en fonction des retours de l'ABF : instruction 3 mois). Les travaux d'architecture et toiture sont prévus sur mai/juin 2025, les travaux d'aménagements extérieurs sur juillet/août 2025 et les plantations et engazonnements sur novembre 2025.

Concernant la location de la salle polyvalente, le Conseil Municipal a décidé de ne pas louer la salle pendant les travaux, de mai à juillet 2025.

Installation d'habitats légers au véloparc

Ce projet fait partie intégrante du dispositif « RCVCB » signé avec le Conseil départemental de l'Allier. Il vise à faciliter le parcours résidentiel de futurs administrés et à permettre à la Commune, de disposer de revenus réguliers. L'idée serait d'aménager le terrain du véloparc (2 358 m²) situé dans une zone classée Monuments Historiques (proximité visuelle avec l'église) en proposant, dans un premier temps, 1 bloc de 2 logements type T3. Dans un souci de mixité sociale, on vise l'installation de petits ménages (type retraités et/ou familles monoparentale) sur la base d'un loyer mensuel d'un montant de 650 € environ. Ce projet représente un budget de 373 500€HT (53,30 % d'aides du Département, 23,30 % d'aides de Vichy

Communauté) et le reste à charge pour la Commune (soit 87 062,85€). Avec des échéances de prêt couvertes par le montant des loyers encaissés.

Courant 2023, nous avons réalisé une première étude de maîtrise d'œuvre en rencontrant la société CYME (03) et NATLILIA (63), qui nous ont fourni des projets d'aménagement.

Fin 2024, Madame le Maire et les adjoints rencontrent les équipes de Vichy Communauté et du Conseil départemental, en charge du suivi du dispositif RCVCB. Ils confirment la nécessité contractuelle de mener ce projet au bout. Ceci implique d'engager cette dernière action au plus tôt, dès cette année 2025, et de prévoir les inscriptions budgétaires en conséquence. A savoir : la finalisation du montage opérationnel de l'opération, le lancement de son aménagement et de la construction des deux logements T3, dans le cadre contraint des élections municipales de mars 2026.

Vie sociale et associative :

Magic Connect

Le véhicule connecté du centre social, qui offre un accompagnement de proximité aux usages numériques, a cessé de venir à Saint-Pont depuis début novembre. Motif invoqué par l'équipe de La Magic : le manque de fréquentation.

Animations

Début décembre 2024, une rencontre avait lieu en Mairie avec Edith SINGLARD, de La Magic, André BONNELYE du Club de l'Age d'Or, Blandine, Myriam et Maggie d'Objectif Terre, pour dessiner les contours d'une animation « Mardi Gras » prévue le mardi 4 mars (pendant les vacances de février) toute la journée, à la salle polyvalente. La Magic prendra en charge l'organisation matérielle et financière de cette animation, avec l'aide de la Municipalité et des associations communales. Sur le même principe, une animation autour de Pâques est prévue le mardi 22 avril (pendant les vacances de Printemps).

Fresque murale

Madame le Maire rappelle que la réalisation de la fresque murale sur le parvis de la Mairie, aura finalement coûté la somme de 400€ à la Commune, versés au titre d'une participation au centre social La Magic.

Club de l'Age d'Or

Madame le Maire a été interpellée par André BONNELYE, du Club de l'Age d'Or, qui souhaitait lui faire part de son inquiétude pour la suite du Club, considérant l'absence actuelle de candidats en vue du renouvellement du bureau de l'association.

Epicierie solidaire

Pour rappel, la commune est engagée à travers une convention avec l'épicerie solidaire de Vichy, qui a pour objectif de faciliter l'accès des familles les plus démunies à l'ensemble de ses services et notamment celui de distribution alimentaire à très faible coût. La cotisation annuelle partenaire fixée à 50€. Le fait est que personne à Saint-Pont ne fréquente l'épicerie solidaire de Vichy. Pourtant, la municipalité relaie chaque année son existence dans le bulletin municipal. Néanmoins, la commune va poursuivre son engagement auprès de l'Épicerie (participation de 50€/an).

Jeunesse :

Accueil de loisirs de Saint-Remy :

Le 19 novembre dernier, nous recevons en Mairie la facture d'un montant de 1 990,79 €, solde de la convention 2024 du centre de loisirs de St-Remy, qui couvre l'année précédente, soit 2023, et d'un montant total de 3 981,59€. En 2025, nous aurons à verser au centre de loisirs, la somme équivalente à la fréquentation des enfants de Saint-Pont pour la période de janvier à août 2024. Nous recevons la facture au mois de février mais il serait raisonnable de provisionner la même somme, soit environ 4 000 €, au budget 2025.

Accueil de loisirs de Vendat :

Une convention a été signée en septembre 2024, avec la Commune de Vendat, en vue d'accueillir les enfants du village, pour l'accueil périscolaire du mercredi (géré par la commune de Vendat) et l'accueil extrascolaire (géré par Vichy Communauté). Pour rappel, dans le cadre de cette convention, la Commune de Saint-Pont verse la somme de 600 € annuel à Vendat. Les parents saint-pontois se voient appliquer une majoration de 10 % à payer pour l'accueil du mercredi, tandis que la municipalité prend en charge la majoration de 50 % pour le repas de midi (et qui n'impacte donc pas les parents). Pour les vacances scolaires 2025, Vendat

restera ouvert sur les vacances d'hiver, de Printemps, d'Automne et tout le mois de juillet. Par contre, il sera fermé au mois d'août, mais les enfants pourront s'inscrire dans un autre centre du territoire (Bellerive ou Saint-Germain des Fossés). Cela a déjà été le cas pour Noël 2024, avec peu de pré-inscriptions : à titre d'exemple, une dizaine d'enfants sur St-Germain pour toute la zone nord de l'agglomération.

Conseil des jeunes de Saint-Pont :

Madame le Maire acte la mise en sommeil du Conseil des jeunes depuis plusieurs mois et a interrogé les membres de la commission sur la suite à donner.

Ecole : actualités du R.P.I.

Administration/Gestion du SIVOS : Dans le cadre du litige opposant la commune d'Escurolles aux autres communes du R.P.I. et relatif aux modalités de calcul dans les charges de fonctionnement du SIVOS, une réunion de médiation a eu lieu en Sous-Préfecture le 6 novembre 2024. A cette occasion, le Maire d'Escurolles a déclaré ajourner sa demande jusqu'à la fin du mandat. Dans la foulée, Madame CAFFE, déléguée communale pour Escurolles, a remis sa démission du SIVOS, que le Président a accepté.

Education nationale : Mi-novembre, la directrice académique des services de l'Education nationale (DASEN) informait par courrier la Commune, que les chiffres des effectifs présentés étaient consolidés à la date du 7 novembre 2024, mais précisait que sur les cinq dernières années, on observe une tendance à la baisse des effectifs.

Communication : lettre d'informations (février 2025)

A travers cette parution (distribution qui sera à effectuer dans les boîtes aux lettres des administrés, fin février), il s'agira d'annoncer des événements à l'agenda communal et mettre en lumière des dispositifs portés par la municipalité, pour les mois de mars et avril 2025

Questions diverses :

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire
Caroline BARDOT

La Secrétaire
Mme Marie-Hélène BATHO-LOZANO